

**Grand ménage envisagé
par le gouvernement** page 3

la tribune

**Une trame musicale
qui colle au spectacle**
page 4

Négociations constitutionnelles Un pouvoir affaibli par l'attitude de Bourassa

— Léon Dion

par Paul MOONEY

QUEBEC (PC) — L'attitude du premier ministre Robert Bourassa dans le dossier constitutionnel risque d'affaiblir le pouvoir de négociation du Québec en matière de droits linguistiques et culturels, affirme l'éminent expert constitutionnel Léon Dion.

La revendication de M. Bourassa, à l'effet que le Québec soit reconnu comme une société distincte dans le préambule de la Constitution canadienne, ne fournit pas au peuple québécois une protection culturelle et linguistique suffisante, a déclaré le professeur de droit, en fin de semaine.

"C'est la constitution qui compte, il n'y a en réalité pas grand force de loi dans un préambule et il ne serait pas sage d'essayer de protéger le Québec de cette façon", a-t-il dit.

En mars dernier, M. Dion a démissionné de son poste de conseiller constitutionnel auprès du ministre québécois des Affaires intergouvernementales Gil Rémillard, par-

rement stipulé qu'il doit avoir le même poids que le reste du document. Nous devons plutôt voir ce que nous voulons dans chacun des articles de la Constitution concernant la langue, la division des pouvoirs, le Sénat, la Cour suprême, l'immigration", a-t-il affirmé.

Le Québec est la seule province qui a refusé de signer l'accord constitutionnel de 1982. Le gouvernement libéral de M. Bourassa espère conclure une entente constitutionnelle avec Ottawa et les autres provinces d'ici à la fin de son mandat de quatre ans, en 1989.

Mais M. Dion juge qu'il existe une réelle possibilité que la négociation traîne pendant des années, et il ne s'attend pas à ce qu'un règlement intervienne avant la fin du mandat de M. Bourassa.

"Ma plus grande crainte, c'est que le gouvernement négocie à la pièce, qu'on se retrouve à donner quelque chose ici, à abandonner autre chose là", de commenter l'expert constitutionnel. "Cette façon de négocier affaiblirait le Québec. La province doit être très solide dès le début des négociations."

M. Dion cite les récentes déclarations du ministre Gil Rémillard, qui suggèrent qu'une condition préalable aux négociations constitutionnelles, soit le retrait du projet de loi C-96 dont Québec affirme qu'il réduira la contribution financière fédérale aux programmes de santé et d'éducation supérieure.

"Je suis d'accord avec le secrétaire d'Etat fédéral Benoit Bouchard: ça n'a rien à voir avec les négociations constitutionnelles", de dire M. Dion. "C'est le genre de problèmes qui se posent dans un Etat fédéral. Mais si le gouvernement joint les deux questions, il pourrait finir par abandonner des choses dans ses revendications constitutionnelles."

M. Dion affirme avoir peu d'espoir que les autres provinces acceptent d'accorder au Québec un droit de veto sur les amendements constitutionnels, l'une des principales revendications du gouvernement libéral.

Le précédent gouvernement du Parti québécois a renoncé au traditionnel droit de veto du Québec, en échange du droit de retrait avec pleine compensation financière. Mais les autres provinces sont revenues sur l'accord lorsqu'elles ont conclu une entente avec Ottawa.

"Les autres provinces ont toujours été jalouses de l'influence du Québec et de l'Ontario au sein de la Confédération", de dire M. Dion. "Je ne peux pas imaginer qu'elles s'entendraient pour restaurer le droit de veto du Québec."

"Si toutes les provinces insistent pour être considérées sur le même pied, la seule solution serait un droit de veto pour tout le monde. Cela aurait comme résultat une constitution qui ne pourrait jamais être amendée: une situation absurde", conclut M. Dion.



(Photo La Tribune)

Léon Dion

ce qu'il était en désaccord avec la décision du gouvernement de cesser de soustraire systématiquement ses lois à l'application de la charte fédérale des droits et libertés.

Plus tôt ce mois-ci, M. Bourassa avait soutenu à l'Assemblée nationale que la reconnaissance du Québec comme société distincte serait probablement interprétée par les tribunaux comme attribuant au Québec des pouvoirs spéciaux dans le domaine linguistique.

Mais M. Dion, qui a été conseiller auprès de la commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme, et de la commission Pepin-Robarts sur l'unité canadienne, affirme que les juges basent leurs jugements sur les articles du texte principal de la Constitution.

Clairement stipulé

"Je serais très surpris si les juges tenaient compte du préambule lors de l'interprétation de la Constitution, à moins qu'il ne soit clair-

La position du gouvernement éloignée de celle de la CEQ

MONTREAL (PC) — Les enseignants québécois veulent de nombreux changements dans leur contrat de travail. Le gouvernement et les commissions scolaires, eux, sont plutôt prêts à se satisfaire du statu quo.

C'est ce qu'indique l'analyse des propositions que les parties se sont réciproquement soumises récemment, analyse qu'ont confirmée au quotidien Le Devoir des représentants des deux parties.

Aux yeux du ministère de l'Éducation et des commissions scolaires, les conditions d'exercice de la profession d'enseignant doivent avant tout assurer la qualité de l'éducation. Il suffit, pensent-ils à cet égard, de reconduire le décret de 1982 en tenant compte toutefois des nombreux amendements que les parties y ont apportés depuis.

Les enseignants, eux, estiment plutôt que leurs conditions de travail doivent d'abord leur permettre d'assurer efficacement leurs fonctions. Ils veulent en conséquence signer une convention très largement renouvelée.

Le décret adopté en 1982 n'est plus le décret de 1986, a expliqué M. Paul Chrétien, coordonnateur des négociations pour la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. Il a été amendé à de nombreuses reprises par la volonté des deux parties, a-t-il précisé, et aussi tard que le 15 octobre 1985.

"Le décret a reçu des assouplissements importants. La proposition patronale reflète le dernier cheminement des commissions scolaires. Compte tenu de ces amendements, le décret est très viable. Pour les commissions scolaires, il s'agit d'un vécu satisfaisant."

Sauf exceptions, la proposition patronale ne cherche pas à récupérer des avantages consentis aux enseignants. "Certains nous ont d'ailleurs reproché de 'partir de notre point de chute', ajoute M. Chrétien.

En comparant le régime québécois de négociation avec celui des autres pays, poursuit-il, on a acquis la conviction que les champs de la négociation sont beaucoup plus larges qu'ailleurs. La proposition patronale constitue donc un effort pour ne pas l'élargir davantage.

Chez les enseignants, on voit les choses différemment. Les amendements au décret n'ont pas rempli les aspirations que le Conseil supérieur de l'éducation a soulevées dans son étude de 1984 sur la condition enseignante. Ils ont simplement permis d'éviter le pire. Le décret reste le décret et ne saurait remplacer une convention librement signée qui, explique le président de la CECS, M. Hervé Bergeron, constitue la seule façon d'assurer la stabilité et la qualité du système d'éducation.

On remet aussi en question la loi 37 qui, en juin 1985, a défini le nouveau cadre de la présente négociation. Elle répartit notamment les matières qui doivent être négociées localement et à la table centrale.

Le chapitre sur la tâche constitue le cœur de la convention collective des enseignants. Ceux-ci ont, à cet égard, placé leurs revendications sous le signe de l'autonomie professionnelle. Au mieux, leur fardeau quotidien se trouverait réduit. A tout le moins, leur marge de manœuvre s'élargirait par rapport à la situation actuelle qui, par ailleurs, convient encore aux employeurs.

Ainsi, le ministère et les commissions scolaires proposent de maintenir la semaine de travail à 27 heures de travail au lieu assigné et aux moments déterminés pour chaque enseignant par la commission ou la direction de l'école, le tout dans un horaire hebdomadaire de 35 heures, et une plage quotidienne de huit heures. Les enseignants proposent plutôt une disponibilité auprès de la commission de 27 heures.

Les programmes sociaux hors des pourparlers sur le libre-échange

— Simon Reisman

OTTAWA (PC) — Le chef négociateur canadien Simon Reisman affirme que son vis-à-vis américain Peter Murphy et lui-même considèrent tous deux que les programmes sociaux ne feront pas partie des sujets négociables lors des pourparlers sur le libre-échange, à moins qu'ils n'aient des répercussions significatives sur les questions commerciales.

"Il faudra que des programmes sociaux aient un impact vraiment important sur le commerce entre le Canada et les Etats-Unis pour qu'il devienne pertinent d'en discuter pendant les négociations", a déclaré M. Reisman au cours de l'émission Sunday Report diffusée dimanche, au réseau anglais de Radio-Canada.

M. Reisman a soutenu qu'en dépit de la controverse déclenchée la semaine dernière sur la question des programmes sociaux, lui-même et son homologue américain sont sur la même longueur d'onde, et il a laissé entendre que la confusion était due au moins en partie aux médias.

"Toute cette affaire est due pour une bonne part à nos propres médias: certains veulent semer le trouble et, quand vous voulez semer le trouble, vous pouvez toujours trouver le moyen de le faire."

M. Reisman a déclaré la semaine

dernière que l'assurance-santé et d'autres programmes sociaux canadiens comme l'assurance-chômage, les régimes de pension et d'indemnisation des travailleurs ne seront même pas mentionnés pendant les négociations, qui débutent mercredi à Ottawa.

Le lendemain, M. Murphy affirmait à Washington que tout était négociable, y compris les programmes sociaux.

"J'ai parlé plusieurs fois à Peter Murphy et je lui ai encore parlé après cet épisode des quelque derniers jours qui a donné lieu à beaucoup de confusion. Il m'a dit qu'il aurait souhaité, lors de son entrevue, avoir précisé qu'il faisait référence à tout ce qui a un rapport avec le commerce", a dit le négociateur canadien.

M. Reisman a soutenu que les équipes de négociation discuteraient uniquement de ce qui a des répercussions importantes sur le

commerce entre les deux pays et a tenu à réaffirmer que, si les Américains insistent pour discuter de questions non commerciales, il leur ferait savoir qu'il n'en était absolument pas question.

Par ailleurs, M. Reisman a reconnu que M. Murphy serait probablement un négociateur coriace.

"Il a acquis pas mal d'expérience à force de négocier des questions importantes pour les Etats-Unis", a-t-il commenté.

"Les Américains ne l'auraient pas choisi pour cette tâche s'il n'était pas solide et s'il ne savait pas ce qu'il fait. Je m'attends à ça et c'est ce que je veux", a conclu le négociateur canadien.

Recul du profit des entreprises

MONTREAL (PC) — Les profits des 130 principales compagnies canadiennes ont régressé de 2.140 milliards \$ à 1.978 milliard \$ du premier trimestre de 1985 au premier trimestre de 1986. Il s'agit d'une régression de 7,6 pour cent. C'est la première fois depuis la fin de la récession en 1982 qu'on enregistre un recul des profits en un trimestre au Canada.

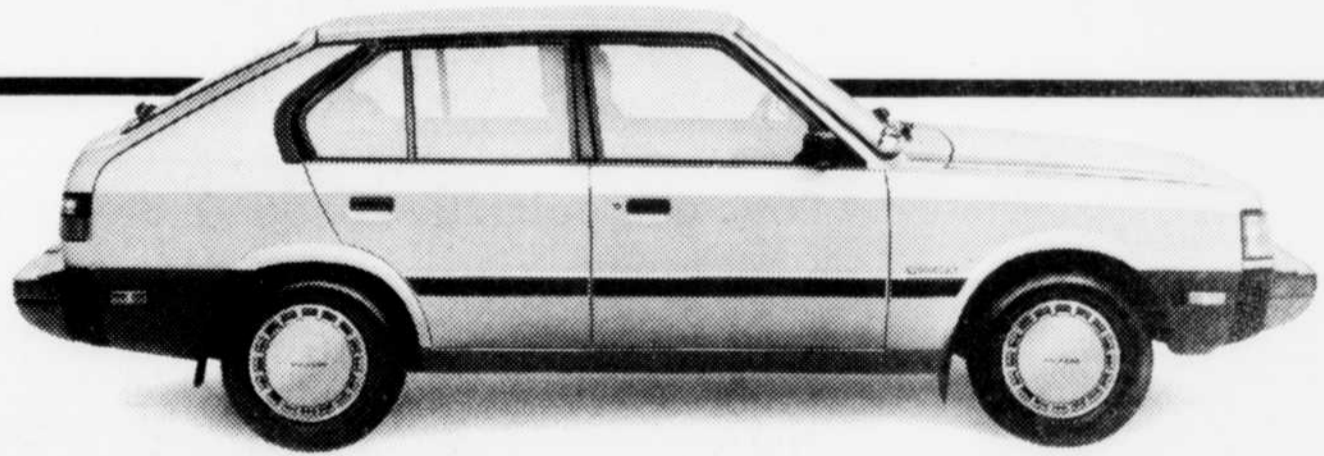
Il y a aussi eu recul aux Etats-Unis, mais celui-ci ne s'établit qu'à 3 pour cent. Le recul avait été beaucoup plus fort de 19 pour cent au premier trimestre de 1985 par rapport au premier trimestre de 1984. La situation est donc moins prononcée aux Etats-Unis qu'au Ca-

nada pour les trois derniers mois, mais le comportement des profits y est beaucoup plus erratique au sud de la frontière depuis 15 mois.

Par rapport au dernier trimestre de 1985, les profits ont reculé très fortement, soit de 12 pour cent au Canada. La chute est donc nouvelle et subite ici. Si on prend les 12 derniers mois d'activité terminés au 31 mars, on en arrive à des profits de 8.465 milliards \$ par rapport à 8.281 milliards \$ pour les 12 mois terminés au 31 mars 1985. On n'en est donc pas encore à un recul absolu pour les 12 derniers mois mais, si la tendance actuelle se poursuit jusqu'en juin, on y sera sûrement.

OFFRE BONI D'ÉTÉ
« VISITEZ
LE CANADA »!

**Obtenez un boni*
de 500\$ à l'achat
d'une Pony GL
à hayon, 5 portières.**



*Ne correspond pas exactement à l'illustration.

**La Hyundai Pony GL 1400 cc 1986 à hayon,
cinq portières, comprend toutes
ces caractéristiques et beaucoup plus encore :**

- Pneus Michelin quatre saisons ceinturés d'acier
- Servofreins
- Verrouillage de sécurité des portières arrière
- Des essuie-glace à balayage intermittent
- Sièges arrière escamotables
- Désembreur, essuie-glace et lave-glace de lunette arrière
- Moquette intégrale
- Phares au quartz halogènes scellés
- Boîte à gants verrouillable
- Vitres de sécurité teintées

**PLANIFIEZ VOTRE ÉTÉ TOUT DE SUITE!
VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE HYUNDAI.**

La Maison de l'Auto R.C. Inc.
4364, boul. Bourque
Sherbrooke (Rock Forest)
564-0777

Bouchard Automobiles
1275, boul. St-Joseph
Drummondville 477-0673

Hyundai s'implante chez nous pour mieux nous servir

**L'OFFRE
PREND FIN LE
31 MAI 1986
OU À
L'ÉPUISEMENT
DU STOCK.**

*Égalité uniquement au paiement initial ou sur le prix d'achat final de la Pony GL 1400 cc 1986. Offre limitée à la vente ou stock de voitures en stock chez le concessionnaire.

HYUNDAI

Moment propice

Jusqu'à la semaine dernière, le gouvernement fédéral pouvait bien affirmer que la balle était dans le camp du Québec en ce qui concernait le dossier constitutionnel, personne n'était vraiment en mesure de contester son point de vue tellement tout apparaissait incertain et nébuleux en cette matière. Ce n'est plus le cas. Pendant qu'à Ottawa, les conservateurs se débattaient péniblement avec l'affaire Stevens, à Québec, les libéraux passaient à l'offensive en rendant public l'essentiel de leur propositions constitutionnelles. Tout bon négociateur le sait, ce qui est un temps difficile pour l'un est souvent un temps propice pour l'autre. Le gouvernement de Robert Bourassa est présentement dans une position avantageuse par rapport à celui de Brian Mulroney; il est normal qu'il en profite.

Les demandes du Québec, telles que formulées par le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard, rejoignent les exigences traditionnelles: la reconnaissance explicite du Québec comme société distincte, des garanties en ce qui touche l'immigration, la limitation du pouvoir de dépenser d'Ottawa, la reconnaissance du droit de veto et la participation du Québec à la nomination des juges de la Cour suprême. Si certains éléments doivent encore être éclaircis du côté du Québec, la balle n'en est pas moins clairement dans le camp du gouvernement conservateur; il ne peut plus se défilé. Brian Mulroney n'a-t-il pas lui-même fait de la "réconciliation" constitutionnelle un thème majeur de sa campagne électorale en 1984 ?

Au cours de cette campagne, M. Mulroney s'était formellement engagé à négocier une entente avec le Québec. Or, depuis son élection en septembre 1984, aucune initiative concrète n'est venue d'Ottawa. Pour le gouvernement Bourassa, le moment est arrivé de forcer la main des conservateurs, et il est bien choisi. Secoué une fois de plus par une crise politique, l'affaire Stevens et la démission du député québécois Robert Toupin, le gouvernement Mulroney cherchera à tout prix à rebâtir sa crédibilité d'ici la fin de son mandat, et particulièrement au Québec où, selon les sondages, il continue de perdre l'appui des électeurs. Par contre, temps et crédibilité jouent en faveur du gouvernement Bourassa que les Québécois viennent presque tout juste d'élire avec une majorité écrasante.

Il serait naïf de croire qu'aucune démarche "privée" n'a été entreprise dans le dossier constitutionnel depuis l'élection du gouvernement Bourassa le 2 décembre dernier. Il faut plutôt déduire qu'elles ont été infructueuses parce que l'énergie et la détermination n'y étaient pas. En transportant le débat sur la place publique, le ministre Rémillard confirme la volonté ferme de son gouvernement d'en arriver à l'entente promise par les conservateurs. Que pour ce faire, il ait choisi le moment où ceux-ci sont en position de faiblesse, c'est un indice que la stratégie est bien calculée. Que dans les circonstances actuelles, Brian Mulroney, lui, saisisse l'occasion pour mener une opération de relations publiques au Québec, on le comprendrait. A condition qu'il aboutisse d'abord à des résultats probants.

Roch Bilodeau



OPINION DES LECTEURS

● Centre St-Michel: patience et compréhension

C'est après avoir passé plus de treize années sur le marché du travail que je me suis décidée à retourner aux études. J'ai hésité longtemps avant de prendre cette décision; mes craintes étaient nombreuses. Le fait d'avoir abandonné l'école en secondaire III (avec moins d'une once d'intérêt) était assez pour me donner la frousse du retour à l'école.

Qu'est-ce qui m'attendait dans un centre d'éducation des adultes? Est-ce que je serais comprise? Est-ce que je serais capable de fonctionner? Fort heureusement, j'ai foncé et sans me vanter, les résultats obtenus jusqu'à présent sont des plus satisfaisants. Je le dois, bien sûr, à ma détermination mais aussi aux formateurs du centre d'éducation aux adultes que je fréquente. Ces professionnels compétents ont fait disparaître mes craintes une à une, ils ont su m'orienter vers mon objectif de même qu'ils ont répondu à toutes mes attentes. Ils m'ont fait bénéficier de leur sa-

voir en respectant mon expérience d'adulte. J'ai eu droit, au Centre St-Michel, à la même qualité d'enseignement que tout étudiant du secteur régulier. Là, ce qui m'a frappé le plus, c'est la patience et la compréhension que les formateurs déploient envers les adultes qui y étudient. A vous tous, formateurs, je dis merci.

Lise Perreault
Étudiante au Centre St-Michel
C.S.R.E. secteur des adultes

● ● A la défense de l'amiante

En réponse aux deux sorties de l'ancien dirigeant syndical Michel Chartrand contre l'amiante, j'aimerais vous indiquer mon indignation comme travailleur de l'amiante et vivant depuis plusieurs générations de l'extraction de ce produit. Au lieu de critiquer, il faudrait plutôt louer le travail des deux députés de ce secteur, M. Yvon Vallières, député de Richmond, et M. Roger Lefebvre, député de Frontenac. Leurs interventions, appuyées par les colloques, démontrent une volonté politique et économique de trouver des solutions sécuritaires pour redorer le blason de l'amiante.

gouvernement libéral de se mouiller les pieds avec la présence de 25 députés lors de la journée de l'amiante qui vient de se tenir à Asbestos sous la gouverne des deux députés concernés pour informer et trouver des solutions pour relancer cette industrie, victime d'une publicité trompeuse, souvent méchante et sans fondement scientifique.

veux de gouvernement aient accepté de mettre les fonds nécessaires pour la défense de l'amiante, tant au pays qu'au niveau international. Il faut aussi espérer que des déclarations comme celles véhiculées par M. Chartrand ne seront qu'un stimulant pour ceux qui croient en l'utilisation sécuritaire de l'amiante.

Un groupe de spécialistes internationaux ont récemment taillé en pièces l'argumentation scientifique avancée par l'Agence Américaine de protection de l'Environnement (EPA) pour justifier son projet de bannissement de l'amiante des Etats-Unis.

Il est vrai qu'il est plus facile de critiquer que de louer ou construire. Nous avons traversé une période difficile et ce n'est pas avec les propos de Michel Chartrand que l'on reconstruit!

Roger Marcoux
34 ans de service à J.M. Asbestos
Asbestos

Il faudrait également féliciter le

LETTRE OUVERTE

● ● Geste de mépris envers la majorité québécoise

Monsieur Claude Ryan,
ministre de l'Éducation

A sa réunion du 7 mai 1986, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Outaouais-Hull, à l'unanimité s'est prononcé contre votre intention de passer l'éponge sur le cas des "illégaux" de la Commission scolaire Western Québec et du réseau anglais de la C.E.C.M.

contrevienir à une loi, pourrait désormais le faire dans l'impunité moyennant qu'il soit suffisamment puissant ou influent économiquement.

Votre rôle de ministre de l'Éducation exige, Monsieur le ministre, de faire tout en votre pouvoir pour promouvoir la fierté de notre culture, de la solidifier, de l'enrichir.

Ce précédent, Monsieur le ministre, est un couteau à deux tranchants. En refusant de s'intégrer à la majorité québécoise, les dissidents s'isolent et par le fait même, risquent d'alimenter les préjugés qui ont cours à leur égard.

Aussi, notre situation géographique demande, Monsieur le ministre, que vous reviez votre position afin de sauvegarder le visage français de l'Ouest du Québec.

Nous savons tous l'avantage de connaître les gens, de s'en rapprocher, d'apprécier leur culture. C'est une richesse dont il faut se prévaloir. Or Monsieur le ministre, c'est un "cadeau de Grecs" que vous faites aux Québécois. Vous mettez en péril tous les efforts de rapprochements interculturels fondés sur une équité linguistique.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à notre protestation et à nos commentaires et vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil des commissaires
Outaouais-Hull
par: Louise Massé
Secrétaire générale

BAVASSERIES

Pauvre Elmire,

Comme ton périple se prolonge, j'ai bien peur que tu retrouves la Terre dans le même état de désastre que ma chambre à coucher quand tu reviendras, c'est-à-dire toute à l'envers. Les bouleversements se succèdent. D'abord ils sont en train de réinventer les soldats pour les rendre plus résistants, plus durs à tuer. Tu imagines les conséquences: d'abord du chômage puisque l'armée ne sera pas obligée de renouveler son stock de soldats à tous les cinq ou dix ans. Puis une destruction plus grande de nos villes et plus de morts chez les civils car les soldats se vengeront sur les spectateurs s'ils sont incapables de détruire leurs vis-à-vis. Pire, ils construisent des armes qui ne briseront pas: encore un manque à gagner de l'industrie de la défense. Et d'un simple plan philosophique, si tu me permets une digression, qu'arrivera-

Sur l'air d'Halley

Il y a-t-il de la paix si les guerres durent plus longtemps? Ils appellent ça le progrès.

Et parlant d'évolution, savais-tu que désormais les hommes pourraient devenir encerclés? Je veux que tu saches une chose: ça ne m'intéresse pas. Je n'ai pas envie que mes enfants m'appellent maman en venant me chercher à la taverne ou qu'ils m'achètent des bas de nylon à la fête des mères. C'est pas un ouvrage d'homme d'éduquer des enfants, encore moins de les porter. Et je détesterais que ta mère me prenne pour sa bru, c'est déjà difficile d'être son genre.

Au chapitre des nouvelles moins déprimantes, il y a les conservateurs qui se sont mis dans la tête de faire rire tout le pays. Et pour une fois, ils réussissent quelque chose, tous les Canadiens sont crampés de rire. Ça rit tellement que tout le monde passe au rouge. Il n'y a seulement qu'un dé-

puté qui est devenu bleu à force de rire, il s'est étouffé.

Il y a aussi le célibat qui se répand, une personne sur trois devient ou reste célibataire, c'est comme tu préfères. Et ça semble être une maladie qui se répand de père en fils et de mère en fille de sorte que dans deux générations, les enfants n'auront pas de père et mère. Ce sont les grands-parents qui les élèveront.

En culture, il y a Radio-Québec qui a décidé de devenir aussi intéressant que les débats des commissions parlementaires: on coupe donc les émissions régionales pour les remplacer par des platitudes nationales. Et il y a le festival de Cannes qui est terminé, c'est les carottes qui ont gagné, suivies de près par les raviolis et les teravates. Radio-Canada a bien couvert cet événement culinaire en déléguant toute une équipe sur les plages de St-Tropez.

Ton Lucien Labadie

BILLET

Vers quoi tendent nos cultures?

(...) Il faut entendre par cultures des manières de penser et d'être qui sont devenues caractéristiques de certaines régions, époques, peuples. (...) Et c'est une curiosité pour le voyageur dans le temps ou l'espace, de découvrir et de comparer ces diverses cultures.

A propos de tabac, par exemple, dont la "culture" s'était répandue, sans trop de discrétion, on apprend qu'en 1642 le pape Urbain VIII avait lancé une excommunication contre les fidèles qui faisaient usage de tabac, que le pape Clément XI se vit dans l'obligation d'interdire la culture et la

prise à l'intérieur de Saint-Pierre de Rome, que le roi Louis XIV lui-même frappa de taxes prohibitives l'usage du tabac et que par un ordonnance, datée de 1682, il le limita, pendant les offices, à une seule prise offerte par le marguillier, en raison du bruit des tabatières qu'on fermait, des éternuements, des reniflements et des nez qui se mouchaient, à leur aise. On cultivait donc à cette époque non seulement la plante, mais encore l'habitude de fumer, de priser, de chiquer (...). On n'en finirait plus d'énumérer la diversité et la multiplicité des cultures dont la liste s'allonge de jour

en jour, avec des cotes de valeur fort inégales.

Notre société moderne attache beaucoup d'importance à la culture et au respect des diverses cultures dont se nourrit notre humanité présente dans une perspective de matérialisme, d'hédonisme et pour tout dire d'érotisme. On se pose même la question à savoir: quel avantage l'homme crée à l'image de Dieu pourrait retirer? Quel support elles pourraient apporter au chrétien pratiquant? Quel encouragement elles pourraient fournir à sa foi.

Père Jean-Paul St-Laurent

POINT DE VUE

Pour une politique adéquate de soutien économique aux parents

Le Conseil du statut de la femme est d'avis que l'on doit revoir la politique fiscale s'adressant aux membres de la famille en tenant compte des demandes maintes fois exprimées par le milieu et en ayant un souci de cohérence et d'équité sociale. Il est urgent que soit instaurée au Québec une politique adéquate de soutien économique aux parents et respectueuse et autonome des personnes. Tel est l'essentiel du message que le Conseil du statut de la femme formule à l'occasion du discours sur le budget.

L'allocation de disponibilité toujours nécessaire

Dans son Discours sur le budget du 1er mai, le ministre des Finances, monsieur Gérard D. Lévesque, indique son intention de réexaminer, dans les prochains mois, l'allocation de disponibilité actuellement versée aux mères d'enfants de moins de six ans dans le cadre des décisions qui seront prises en matière de politique familiale. Toutefois, contrairement à ce que semble exprimer monsieur Lévesque, le Conseil ne croit pas que la réforme des exemptions pour enfant, introduite cette année, rende caduque l'allocation de disponibilité.

D'un montant de 300.00\$ pour le premier enfant, de 200.00\$ pour le second et de 100.00\$ pour chacun des suivants, cette allocation compense, bien que très partiellement, le manque à gagner pour les mères au foyer. Elle couvre également une partie des frais de garde encourus par des parents en emploi ne pouvant pas produire de reçus ou qui, étant donné leur faible revenu, auraient peu à gagner de la déduction de frais de garde octroyée.

Des choix fiscaux à revoir

Qui plus est, selon le Conseil du statut de la femme c'est toute l'orientation que l'on a voulu donner à la fiscalité des particuliers en faisant primer le recours aux exemptions et déductions fiscales sur les allocations et crédits d'impôt qui doit être revue. Rappelons la critique que le Conseil formulait à l'endroit de la réforme fiscale contenue dans le Budget Duhaime d'automne 1985, réforme soumise en décembre 1985 à l'Assemblée nationale dans le projet de loi 2. Cette réfor-

me, on s'en souvient, accroît, à partir de 1986, l'exemption de personne mariée attribuée au contribuable marié dont le conjoint, l'épouse le plus souvent, est sans revenu. Elle retire en outre à cette dernière personne le droit de gagner un petit revenu (1 420.00\$ en 1985) sans que cela ne réduise l'exemption de personne mariée accordée.

Au lieu de bonifier les allocations familiales, le gouvernement du Québec crée des exemptions pour les enfants de moins de 16 ans et accroît celles qui sont déjà consenties pour les enfants plus âgés. Par contre, toutes les allocations familiales versées par le gouvernement canadien deviennent imposables par le fisc québécois, et non plus seulement celles attribuées pour les enfants de 16 ans et plus. Les allocations du Québec sont, à toute fins pratiques, abolies puisqu'elles devront dorénavant être remboursées à même le profit réalisé par le parent réclamant l'exemption pour enfant. Enfin, l'enfant se voit lui aussi retirer son droit à un petit revenu non imposé (2 930.00\$ en 1985) car, désormais, tout dollar gagné par l'enfant sera retranché du montant de l'exemption pour enfant accordé au parent.

Il ressort de ce réaménagement fiscal que l'aide additionnelle accordée pour les enfants en 1986 est un peu moins importante qu'il n'y paraît d'abord. Les pères en sont le plus souvent les bénéficiaires. Les familles à revenu élevé reçoivent davantage que celles à faible revenu qui devront bien souvent se contenter des seules allocations familiales. Finalement, les initiatives d'autonomie économique de ces grands enfants sont peu encouragées puisqu'elles se traduiraient automatiquement par un accroissement du fardeau fiscal pour les parents susceptibles de se prévaloir des exemptions pour enfant. Les responsables de famille monoparentale, qui pouvaient auparavant se prévaloir de l'équivalent de l'exemption de personne mariée pour l'un de leurs enfants, se verront accorder, dans les années futures, des exemptions moindres, ce qui se traduira, pour ces familles, par un fardeau fiscal plus lourd.

Finalement, le CSF note l'augmentation de la déduction des frais de garde pour les enfants de moins de 6 ans mais cela avantage peu les familles à bas revenu. Selon nous, cette réforme qui s'appuie sur les exemptions et les déductions renforce la dépendance

des épouses et des enfants envers le principal pourvoyeur de la famille et crée un obstacle au travail rémunéré. Cette réforme réorientée en partie vers les enfants de l'aide financière versée aux mères pour les enfants et rend plus difficile la situation des responsables de famille monoparentale.

Enfin, cette réforme avantage les familles à revenu plus élevé. On sait, en effet, que toute exemption ou déduction fiscale procure un bénéfice croissant avec le revenu. On sait aussi que se sont habituellement les contribuables masculins qui réclament les exemptions puisque, détenant ordinairement le revenu le plus élevé dans le couple, ils sont susceptibles d'en obtenir une plus grande réduction d'impôt.

Des allocations et des crédits d'impôt plutôt que des exemptions et déductions fiscales

Le Conseil du statut de la femme croit donc que, dans un but d'équité, des changements majeurs devront être apportés à la politique de soutien économique aux familles. Les allocations et les crédits d'impôt nous semblent de meilleurs instruments que les exemptions et déductions fiscales. Le CSF privilégie dans l'octroi d'un crédit d'impôt personnel à l'épouse sans revenu en remplacement de l'exemption de femme mariée. La contribution sociale des parents doit être reconnue par le maintien d'allocation familiales universelles plus substantielles mais imposables plutôt que par des exemptions pour enfant.

Les familles monoparentales et les familles à faible revenu doivent recevoir une aide additionnelle sous la forme de crédits d'impôt remboursables. En matière de garde également, l'octroi d'un crédit d'impôt doit être préféré à la déduction. De plus, les programmes d'allocation de disponibilité, d'aide financière à la garde et de subventions aux services de garde doivent être maintenus.

Le Conseil se réjouit donc que le gouvernement accorde cette année des budgets accrus à l'Office des services et garde car l'établissement d'un véritable réseau de services de garde est une condition absolument nécessaire à l'exercice d'un emploi rémunéré des mères.

Dans une période d'assainissement des finances publiques, il ne faudrait pas que des préoccupations bud-

gétaires amènent l'État à priver les familles du soutien auquel elles ont droit. Il ne faudrait pas, non plus, qu'en privilégiant le mécanisme des exemptions et déductions fiscales, comme on le fait actuellement, on utilise la politique familiale à la détaxation des familles à revenu élevé.

Que nous réservent ces nouvelles avenues?

Soulignons, pour terminer, quelques points dans le Discours du budget du ministre Lévesque qui soulèvent des interrogations.

La tarification que devront imposer les différents ministères pour un montant de 75 millions de dollars dans la présente année fiscale épargnera-t-elle les biens et services considérés essentiels dans notre société? Un recours plus important aux taxes à la consommation, même assorti de crédits de taxe pour les gens à plus faible revenu, ne risque-t-il pas de faire porter aux familles à revenu inférieur à la moyenne (revenu familial entre 15 000.00\$ et 35 000.00\$) un fardeau fiscal relativement lourd? D'autant plus lourd que les contribuables à revenu moyen et élevé ont vu diminuer leur taux d'imposition sensiblement et qu'ils peuvent se prévaloir de multiples abris fiscaux (REA, REER, exemption à vie de gains de capital de 500 000.00\$, etc...)

La réforme annoncée du régime d'aide sociale permettra-t-elle d'améliorer vraiment la situation financière des assistés sociaux en leur offrant des perspectives véritables de formation, de réinsertion et d'emploi? En dépit des restrictions budgétaires qui lui sont imposées, la Commission des normes du travail pourra-t-elle réaliser adéquatement son mandat qui est d'assurer la protection et la défense des droits des travailleurs et travailleuses les plus démunis sur le marché du travail?

Dans le budget Lévesque, on prend le parti de laisser l'initiative du développement des emplois à l'entreprise privée et l'on entend lui faciliter la tâche en réduisant la taille de l'État et en lui créant un environnement favorable. Peut-on penser que l'on atteindra ainsi l'objectif de 400 000 nouveaux emplois ici 1990 annoncé dans le budget?

Conseil du statut de la femme

la tribune la finance et l'économie

Québec veut faire le ménage dans les règlements qui peuvent ralentir l'économie

par Miville TREMBLAY

MONTREAL (PC) — Tout ce qui n'est pas interdit est obligatoire. Le Québec n'en est pas encore là, mais le gouvernement provincial estime qu'il est temps de faire le ménage dans l'écheveau des règlements qui, tout innocents et louables pris un à un, n'en risquent pas moins de ralentir l'économie, comme le géant Gulliver, rivé au sol par des milliers de ficelles.

Au début de l'année 1986, le gouvernement libéral formait un groupe de travail sur la déréglementation composé de sept personnes, principalement issues du milieu des affaires, et présidé par un ministre délégué, M. Reed Scowen. Son mandat achève et le rapport sera remis au premier ministre Robert Bourassa et au ministre de la Justice Herbert Marx au cours de la première semaine de juin.

Le document, assure M. Scowen, aura notamment une mission pédagogique et sera rédigé dans une langue accessible. M. Bourassa a promis qu'il serait publié, mais n'a pas voulu préciser quand.

«Notre mandat essentiel est d'examiner la réglementation au Québec et d'évaluer son impact sur la capacité concurrentielle de nos entreprises», explique M. Scowen, dans une interview accordée à la Presse Canadienne.

«Il est important de souligner que ce n'est pas le groupe de travail qui va déréglementer. Les décisions seront prises après de larges consultations par chacun des ministres sectoriels concernés et

les changements seront apportés de façon civilisée, avec des périodes d'ajustement.»

«Très pragmatique»

M. Scowen qualifie de «très pragmatique» l'approche de son groupe et soutient qu'il est «nullement question de défaire le tissu de la réglementation sociale du Québec, mais plutôt d'apporter des ajustements».

Il n'en reconnaît pas moins «s'attendre à des débats parce que toute réglementation protège ou avantage un groupe quelconque et que ces gens vont protester».

Concrètement, le groupe s'est penché sur trois questions principales:

- la réglementation économique, particulièrement celle qui touche les secteurs de la construction, des professions et du transport, tant des personnes que des marchandises;

- la réglementation sociale (telles les normes minimales de travail) et les coûts qu'elle impose aux entreprises du Québec comparative-

ment à ce qui prévaut en Ontario et aux États-Unis;

- le processus de réglementation, notamment la consultation et l'évaluation des coûts et bénéfices apportés par les règlements.

M. Scowen affirme qu'une révision complète des milliers de pages de règlements déjà en vigueur n'a pu être réalisée en cinq mois. Il laisse entendre qu'il faudra créer une nouvelle structure pour compléter ce travail de bédiction et beaucoup de persévérance de la part du gouvernement.

Revoir les arbitrages

Normalement, lorsque le gouvernement, ou plus souvent la fonction publique, promulgue un règlement, le but avoué est de préciser et d'appliquer les intentions générales formulées par le législateur dans des lois-cadre.

Mais les règlements sont plus importants qu'ils en ont l'air. En pratique, comme pour toute législation, ils établissent un arbitrage entre ce qui peut se faire et ce qui ne peut pas se faire. De façon anodine, la réglementation donne ou enlève des privilèges ou des obligations à des individus ou à des groupes.

L'ensemble de ces petites décisions politiques finit par former un contrat social plus ou moins heureux et la plupart des individus et

des entreprises en viennent à s'y faire.

Mais depuis quelques années, des pressions pour un allègement de la réglementation se font sentir de plusieurs directions à la fois. Il y a bien sûr l'influence du courant néo-conservateur ou libertaire, selon lequel presque tous les règlements sont en soi nocifs, car ils briment la liberté des individus et des entreprises.

Il y a également l'impact cumulatif des règlements qui ne cessent de se multiplier. La société devenant de plus en plus complexe, les règlements naissent continuellement, mais très peu disparaissent et le fardeau finit par trop peser sur certaines épaules.

Toutefois, l'argument massue est celui de la concurrence. Les entreprises québécoises ont à se départir d'une réglementation plus contraignante que n'ont à la faire leurs concurrents d'Ontario et surtout des États-Unis, où souffle un fort vent de déréglementation.

De plus, même si nos entreprises parvenaient à s'en sortir tout en respectant des exigences sociales plus grandes, la bureaucratie qui accompagne ces obligations ralentit considérablement leur vitesse d'adaptation, dans un monde qui nécessite des réflexes de survie de plus en plus prompts.

Ainsi, la réglementation n'est plus seulement une question d'ar-

bitrage politique entre divers groupes d'intérêt à l'intérieur du Québec, mais également un arbitrage économique entre ce que veulent les Québécois et ce que le monde extérieur leur permet.

Protéger les acquis

«Les manufacturiers n'ont plus les moyens, face à la concurrence des autres provinces et des autres pays, de supporter les coûts additionnels occasionnés par le fléau de la réglementation», soutient l'Association des manufacturiers québécois (AMC), section Québec, dans un mémoire très fouillé remis au gouvernement.

«Les PME ont souvent été les plus pénalisées, ne disposant ni de l'expérience, ni du personnel requis pour faire face au fardeau qu'imposent la maîtrise et l'interprétation de cette réglementation afin d'adapter leurs entreprises aux nouvelles exigences.»

Ceci dit, l'AMC propose une foule de modifications concrètes pour mieux contrôler le processus de réglementation et pour alléger et rationaliser des règlements qu'elle juge ridicules, tatillons, impossibles à gérer ou improductifs.

Dans un mémoire plus théorique que pratique, la Chambre de commerce de la province de Québec adopte une position plus radicale, car en plus de nuire à la compétitivité, elle estime que «certaines

réglementations portent directement atteinte à des droits individuels comme le droit de propriété et la liberté de travail».

La Chambre demande plus que des amendements et réclame l'abolition de la loi anti-briseurs de grève, que les budgets des organismes réglementaires soient coupés de moitié et qu'un couperet législatif supprime automatiquement les réglementations et les organismes réglementaires après un certain délai, à moins qu'ils ne soient réexaminés et explicitement reconduits par l'Assemblée nationale.

Voilà qui fait craindre le pire aux syndicats. Mme Mona-Josée Gagnon, directrice de la recherche à la FTQ, se dit «très inquiète» de ce qui se trame dans le groupe de travail gouvernemental. Son syndicat tiendra d'ailleurs à l'automne un colloque sur les thèmes de la privatisation et de la déréglementation.

Le mouvement syndical ne s'oppose pas à un certain ménage ou rationalisation de la réglementation, mais ne veut pas qu'il soit prétexte à remettre en question les acquis des travailleurs, particulièrement en ce qui a trait à leurs conditions de travail.

Ainsi, dans la publicité, les compagnies ont compris l'importance d'être à l'écoute des consommateurs et l'industrie est mieux en mesure de s'auto-réglementer.

NEW YORK

NEW YORK (AFP) — La tendance a évolué irrégulièrement en baisse lundi à Wall Street dans un marché très calme.

L'indice des valeurs industrielles a clôturé à 1.758,18 en baisse de 1,61 point.

Quelque 86 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de baisses a dépassé celui des hausses: 782 contre 695, 493 titres ont été inchangés.

Les observateurs ont attribué les dégagements aux changements récemment intervenus dans la conjoncture économique: les prix pétroliers ont rebondi de 10 à 16 dollars le baril; les taux d'intérêt ne baissent plus de façon aussi significative et certains experts prédisent que la diminution de l'inflation a pris fin.

Bien que la plupart des analystes boursiers demeurent optimistes à long terme, nombre d'entre eux estiment que Wall Street est entré dans une phase de consolidation après les gains record enregistrés depuis septembre 1985.

Coca Cola a cédé 2 à 105 1/4. Hilton Hotels a perdu 1 1/4 à 69 3/4. Quaker Oats est tombé de 1 3/8 à 69 5/8.

Texas Instruments a progressé de 3 3/8 à 133 1/8. Syntex a gagné 1 3/4 à 56 7/8. American Brands est monté de 1 1/8 à 85 1/4.

Parmi les titres canadiens, Genstar a perdu 1 1/8 à 41 7/8; Inco 1 1/8 à 12 3/4; McIntyre Mines 1 1/8 à 33 1/8 et Seagram 1 1/8 à 56 1/8.

Alcan a gagné 3/8 à 29 1/4 et Northern Telecom 1/2 à 29 3/4.

NDLR. Les marchés financiers canadiens étaient fermés hier, à l'occasion du Victoria Day.
Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, les marchés des valeurs et des matières premières fonctionnaient normalement.

MÉTAUX

PARIS (AP) — Voici les cours de clôture de l'or lundi sur les principales places, en dollars US l'once Troy avec, entre parenthèses, les cours de la précédente clôture:

Londres... 340 50 \$ (343 00 \$)
Paris... 342 15 \$ (342 15 \$)
Francfort... 342 57 \$ (342 57 \$)
Zurich... 343 00 \$ (343 00 \$)
Hong Kong... 342 42 \$ (341 21 \$)

Contrats de 1,25 million \$ à 5 entreprises estriennes

SHERBROOKE — Des contrats d'une valeur de 1,252,657 \$ ont été octroyés à cinq entreprises implantées en Estrie par le ministère fédéral des Approvisionnements et des Services.

La plus grosse part du gâteau est allée à Chaussures H. H. Brown qui produira à Richmond des bottes d'une valeur de 819,926 \$ destinées aux membres des forces armées canadiennes ainsi que des bottes d'une valeur de 261,033 \$ destinées aux membres de la Gendarmerie royale canadienne.

La division de l'équipement logistique de Bombardier produira à Valcourt des pièces de rechange d'une valeur de 115,595 \$ pour les véhicules tous-terrains qu'elle a fournis aux forces armées.

Un contrat d'une valeur de 28,950 \$ a été adjugé à Adricon, une entreprise implantée à Sherbrooke qui a été chargée de rénover un immeuble appartenant au ministère de la Défense nationale qui a aussi commandé à Imprimerie Vic des manuels d'instruction d'une valeur de 12,153 \$.

Enfin, Clinique vétérinaire de Coaticook fournira au ministère de l'Agriculture des services d'une valeur de 15,000 \$.

Ottawa abandonne

WASHINGTON (PC) — Faute de l'appui des provinces, le Canada a abandonné la proposition qu'il avait formulée pour désigner des représentants des deux pays afin de régler le conflit sur les exportations de bois aux États-Unis, a déclaré lundi Jacques Roy, haut fonctionnaire à l'ambassade du Canada.

La Colombie-Britannique avait désapprouvé la proposition la semaine dernière, en soulignant que cette proposition laisserait entendre que le Canada subventionnait ses exportations de bois d'œuvre, ce dont l'accuse précisément l'industrie américaine.

Taux d'intérêt: statu quo?

WASHINGTON (AFP) — Les chances d'une baisse des taux d'intérêts aux États-Unis, jugée probable au lendemain du Sommet de Tokyo, semblaient s'évanouir lundi, à la veille du Comité directeur de la Réserve fédérale, organe-cléf de la politique monétaire américaine.

Placée devant un dilemme entre dollar faible et croissance molle, la Fed se résoudra probablement à ne rien décider, estimant de nombreux analystes américains. Le maintien du statu quo sur le coût du crédit aux États-Unis pourrait sonner le glas de la troisième baisse concertée des taux, envisagée par les sept grands pays industriels à Tokyo, au début du mois, ajoutent-ils.

Tricherie à Wall Street

par Jacques-Hubert RODIER

NEW YORK (AFP) — Wall Street, secouée par le plus grand scandale de son histoire en la personne d'un de ses plus brillants initiés (insider), responsable d'une des grandes firmes d'investissements américaine, s'interroge cette semaine: qui sera le prochain à tomber?

Autor de la corbeille du Big Board — le New York Stock Exchange — les courtiers s'agitait lundi comme tous les jours: je prends, je vends. L'indice Dow Jones, le baromètre de la Bourse, s'essouffait un peu après ses records au-dessus des 1.800 points.

Chaque avancée, chaque recul de la cote peut signifier des gains ou des pertes énormes à Wall Street, où se traite en moyenne 150 millions de titres par jour.

Tout en continuant leurs activités, les investisseurs et les courtiers discutent hier matin de l'affaire Levine, déjà surnommée par la presse new-yorkaise de Watergate de Wall Street.

La semaine dernière, le couperet de la Securities and Exchange Commission (SEC), l'agence gouvernementale chargée du contrôle des opérations boursières a fait tomber une première tête: M. Dennis Levine, un des directeurs du département fusions et acquisitions d'entreprises de la vénérable firme

Drexel Burnham Lambert Inc., a été accusé d'avoir triché.

Informations confidentielles

Selon la Commission, M. Levine, âgé de 33 ans et qui touchait un salaire annuel de un million de dollars, a utilisé des informations confidentielles sur 54 fusions et achats de sociétés pour réaliser 12,6 millions de dollars de profits illégaux depuis 1980.

M. Levine, qui possède un luxueux appartement sur Park Avenue et vient de s'acheter une Ferrari rouge, a passé une nuit en prison et a été libéré mardi dernier après le versement d'une caution de cinq millions de dollars et l'engagement d'une garantie (collatérale) de un million.

Grâce à son accès à des informations confidentielles sur des transactions entre sociétés obtenues dans les différentes firmes d'investissement où il a travaillé —

chez Smith Barney, Harris Upham and Co. en 1980, puis Lehman Brothers et depuis janvier 1985 chez Drexel —, M. Levine achetait des actions puis, par le biais de sociétés offshore, faisait passer ses profits illégaux aux Bahamas.

Aucune des firmes n'a été mise en cause par la SEC et Drexel a assuré la commission de son entière collaboration dans l'affaire Levine, rappelle-t-on.

La révélation de cette affaire, la plus importante jamais connue à Wall Street, inquiète d'autant plus les milieux financiers qu'elle intervient quelques jours après que la Commission eut accusé une autre firme d'investissement bancaire, la First Boston Corp., d'avoir abusivement réalisé des transactions sur le capital de la société Cigna Corp.

La crainte de Dieu

Comme Levine, le groupe bancaire aurait utilisé des informations confidentielles. Sans reconnaître ni démentir l'accusation, la

First Boston a accepté de payer une amende de 264.200 dollars et de reverser 132.100 dollars de bénéfices pour clore l'affaire.

Ces deux affaires sont un clair signal à la communauté financière de Wall Street selon lequel la Commission a décidé de poursuivre ses recherches sur les activités des insiders et de frapper dur.

Le signal que la commission nous adresse est que, si vous pêchez en eau trouble, vous avez intérêt à faire le ménage. Si vous êtes en infraction, nous (la SEC) vous aurons, a déclaré l'un des responsables des fusions de la firme E.F. Hutton. Cela a certainement appris aux gens à craindre Dieu, a ajouté M. Dan Good.

À Wall Street, les transactions d'initiés sont certainement très nombreuses et certains courtiers craignent aujourd'hui de ne pas être à l'abri du durcissement de la politique de la SEC, note-t-on dans les milieux financiers, où l'on s'attend en outre à de nouvelles révélations dans les prochains jours.

Demande de hausse des droits de douane sur le bois de sciage canadien

WASHINGTON (AFP) — Une association de scieurs américains a demandé, lundi, au département du Commerce de relever les droits de douane sur les importations de bois de sciage canadiens pour compenser la subvention dont ces produits bénéficient.

Cette demande a été faite au cours d'une conférence de presse organisée par cette association. De son côté, un sénateur démocrate de l'Etat du Maine, M. Max Baucus, a estimé qu'une telle action accélérerait la résolution d'une longue dispute au sujet de la faiblesse des droits de marquage ('stumpage') des coupes de bois au Canada.

équivalent à accorder une subvention aux scieurs canadiens que l'association des scieurs américains estime à 27 p.c. des coûts de revient.

Une action similaire avait été rejetée en 1983. Cette nouvelle tentative a été décidée à la suite d'une décision récemment prise dans ce sens par le département américain du Commerce à propos des importations de carbone en provenance du Mexique.

Des représentants des scieurs américains ont indiqué que le département du Commerce pourrait prendre une décision d'ici au 10 août prochain. Ils ont également estimé que plus de 650 scieries avaient fermé leurs portes aux États-Unis de 1977 à 1985, entraînant la perte de 25 p.c. des emplois de ce secteur, alors que 80 scieries ont été ouvertes pendant la même période au Canada.

TRI-MER: un élément important du motel industriel de Lac-Mégantic

par Yves BELLEFLEUR

LAC-MÉGANTIC — Avec ses 10.000 pieds carrés à l'intérieur du Motel Industriel de Lac-Mégantic, TRI-MER Inc., spécialisée dans la production d'articles nautiques en fibre de verre, représente une firme jeune et dynamique, la moyenne d'expérience chez la quinzaine d'employés se situant autour de huit ans. Une situation fort enviable pour une jeune compagnie qui débute à peine ses activités.

En signant une entente avec la Corporation Place de l'Industrie pour la location à prix modique d'un espace dans le nouveau motel industriel, la firme TRI-MER Inc. débutait, au printemps 1986, ses activités de sous-traitance avec les voiliers Mistral inc. de Longueuil. Cette compagnie qui produisait elle-même ses voiliers à Lac-Mégantic depuis 1977, cessait récemment sa production pour travailler avec des sous-traitants.

Depuis quelques années, Louis Mercier, alors chef de production chez Mistral de Lac-Mégantic, caressait l'idée de partir à son compte et de fabriquer un mini-trimaran de conception nouvelle.

À la fin de 1985, Louis Mercier réalisait son rêve en mettant sur pied son entreprise, TRI-MER Inc s'occupant de la fabrication en sous-traitance des produits de Mistral. Devant un manque de capitaux pour mener à terme la réalisation de son entreprise, il fit appel à deux nouveaux actionnaires. À l'image des Lemaire chez Papier Cascades, les frères Bernard et François Perron de Lac-Mégantic se joignaient à l'entreprise en février 1986, de manière à venir enrichir l'équipe de direction.

Riche de l'expertise de sa main-d'œuvre, du modernisme de son équipement et du dynamisme de la direction, TRI-MER Inc. a le vent dans les voiles, estime M. Louis Mercier. «Nous formons un groupe très homogène, il existe une très bonne relation entre les employés et la direction».

TRI-MER répond actuellement à un contrat de quelques années avec Mistral de Longueuil, garantissant 5 à 6 mois de travail par année pour la fabrication de voiliers et bateaux de différents gabarits. Le reste du temps sera occupé à la réparation d'articles de fibre de verre ou plastique: à la fabrication de prototypes; de plus, la nouvelle compagnie entend répondre aux commandes de sous-traitance dans le domaine de la fibre de verre et du plastique. «Nous envisageons

rester de préférence dans notre spécialité, soit les articles nautiques en fibre de verre mais on écarte pas la possibilité de répondre à des commandes autres», explique M. Louis Mercier, si Bombardier nous demande d'aller en sous-traitance pour la construction de cabine de motoneige ou qu'on nous le propose, nous serons en mesure de donner suite si la fabrication est rentable», précise l'administrateur.

Conception nouvelle

Tri-Mer Inc. entend commencer bientôt la fabrication du mini-trimaran de conception nouvelle. Le prototype d'une longueur de 15 pieds aurait un style aérodynamique et très sportif. Idéal pour la compétition, le mini-trimaran serait aussi rapide qu'un catamaran de même taille, mais il aurait l'avantage d'offrir une plus grande stabilité et puis sa conduite serait d'un nouveau genre. La jeune équipe de TRI-MER entend bien présenter ce nouveau trimaran au Salon Nautique de janvier 1987.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CARRIÈRE D'AVENIR

Compagnie québécoise requiert les services de 2 représentants(tes) dans la région de l'Estrie pour la vente d'assurance accident-maladie-vie.

Exigences:

- Secondaire V
- Posséder une automobile

Entraînement à nos frais
Revenu excédant la moyenne
Grande variété de produits
Exclusivité de clients
Avantages sociaux complets

Pour entrevue confidentielle, composez 569-6395 et demandez Michel Couture

8650

Modestes

Ces droits sont particulièrement modestes, a expliqué M. Baucus, et

NOUVEAU A SHERBROOKE! LE MICRO-ORDINATEUR (I) Cor.Bit
Fabriqué au Québec et entièrement compatible avec IBM™
Garanti 1 an par les centres de service XEROX

SPÉCIAUX D'OUVERTURE
ISUPER Luxe PC XT
• 640k mémoire RAM — processeur 8088
• 8 sorties d'I/O — carte graphique couleur
• Clavier Keyboard type 5151 • Carte multi-D
• Lecteur de disque "Stugart" 360k
Incluant un meuble d'ordinateur gratuit

Disquettes 360k DC et DD 99¢ (Limite 10 par personne)
10% DE RABAIS sur nos meubles d'ordinateur

1795\$

LA CLEF
OU CURSEUR INC.
1360, King ouest, Sherbrooke, 821-4418

la tribune arts et divertissements

A vouloir trop plaire, le jury a déçu...

CANNES (AFP) — Le jury du Festival de Cannes, en accordant des prix ex-aequo aux acteurs et deux prix aux films *The mission* et *Le sacrifice*, a, semble-t-il, eu du mal à se décider voulant, sans doute, faire plaisir à tout le monde.

Il n'aura pas tout à fait réussi. Si, dans la grande salle, le palmarès a été accueilli tièdement, avec des applaudissements pour Michel Blanc et pour *The mission*, il a été copieusement hué dans la salle réservée aux journalistes qui souhaitent voir la Palme attribuée au sacrifice, d'Andrei Tarkovski.

Autre déception: Thérèse, le très beau film d'Alain Cavalier que l'on espérait voir plus haut dans le palmarès.

Avec deux prix chacun, deux films se détachent néanmoins nettement du palmarès: *The mission* et *Le sacrifice*. Palme d'or et Prix de la commission supérieure technique, *The mission*, de l'avis de beaucoup, demeure toutefois nettement en deça de *La déchirure*, premier film de son auteur, Roland Joffé.

Il semble qu'après avoir couronné trois années durant des auteurs de grand talent mais peu connus du public, le jury ait voulu récompenser un film ayant les plus grandes chances commerciales.

Deux très grands artistes sont d'autre part distingués avec *Le sacrifice*: Sven Nqvist, qui est de tout temps le plus proche collaborateur d'Ingmar Bergman, et Andrei Tarkovski.

Déjà Grand prix spécial du jury en 1972, pour *Solaris*, Prix de la création en 1983 pour *Nostalgia*, on ne pourra que regretter que ce cinéaste qui a quitté l'Union sovié-

que il y a deux ans ne se soit pas vu attribuer une Palme que sa carrière méritait amplement.

Ce palmarès, d'autre part, a une outsider: Fernanda Torres, une toute jeune Brésilienne de 20 ans, héroïne de *Parlez-moi d'amour*, d'Arnaldo Jabor, qui partage le Prix d'interprétation féminine avec Barbara Sukowa, la Rosa Luxembourg de Margareth von Trotta, dont on s'attendait à ce qu'elle soit une lauréate de ce festival.

Pour une fois au Festival de Cannes, les Français se retrouvent deux fois au palmarès avec Thérèse et le Prix d'interprétation masculine à Michel Blanc, l'hétéro, homo puis travesti de Tenue de soirée, une des récompenses les moins discutées.

Mais avec *The mission* et un prix à Bob Hoskins, le cockney de Mona Lisa de Neil Jordan, la Grande-Bretagne est largement la plus récompensée. On notera enfin deux perdants dans ce palmarès final: les Américains et la Cannon.

Les premiers étaient en force dans la compétition. Seul Scorsese a un prix: *Adieu Konchalovski*, Jar-musch, et Altman. Mais peut-être le jury a-t-il voulu sanctionner l'absence de leurs représentants, acteurs et cinéastes, sur la Croisette.

La Cannon dont on n'a cessé de parler tout au long de ce festival n'a rien obtenu du tout. Mais, peut-être, était-ce le cas contraire: on les a trop entendus.

Au Festival de Cannes Un prix prestigieux à Denys Arcand

CANNES (PC) — Le déclin de l'empire américain, du réalisateur québécois Denys Arcand, l'un des films les plus populaires du 39e Festival de Cannes, a remporté le Prix de la critique internationale.

Le prestigieux prix a été décerné par la Fédération internationale des critiques de cinéma et ne relève pas du jury officiel du Festival.

L'annonce a été faite lundi soir, quelques heures avant le gala télévisé qui clôturait le Festival.

Le déclin de l'empire américain avait été projeté durant la Quinzai-

ne des réalisateurs au Festival mais n'importe quel film, y compris ceux qui sont en compétition officielle, est éligible pour le Prix de la critique.

Pour le producteur montréalais René Malo, le Prix de la critique est vraiment le plus prestigieux.

"Nous étions très déçus quand le Festival a refusé d'accepter Le dé-

clin de l'empire américain pour la compétition officielle. Surtout quand j'ai vu certains des films en compétition, je ne pouvais pas croire qu'ils étaient aussi mauvais", a soutenu M. Malo.

Même avant l'annonce de la décision de la Fédération, le film canadien avait été vendu dans presque tous les pays du monde, de la Suède à l'Argentine.

M. Malo a affirmé avoir une douzaine d'offres de distributeurs américains et qu'il pourrait maintenant en recevoir de meilleures.

"Je suis l'homme le plus heureux du monde", a lancé M. Malo en ajoutant qu'il a téléphoné au réalisateur Denys Arcand à Paris pour lui dire de prendre un petit déjeuner au champagne et de lui envoyer la note.

Le film de 1,8 million \$ est une co-production de l'Office national du film et de Films René Malo. La distribution comprend Dominique Michel, Louise Portal, Dorothee Berryman, Pierre Curzi, Rémy Girard, Yves Jacques et Gabriel Arcand. Les images sont de Guy Du-

La performance du Cirque du soleil à la hauteur de toutes les attentes

Une critique de Pierrette Roy

Malgré quelques accrochages tout à fait dans l'ordre des choses pour un soir de première, le Cirque du soleil qui amorçait ses représentations à Sherbrooke vendredi soir sous le grand chapiteau installé au plateau Parc a offert une performance à la hauteur des attentes des spectateurs.

Cirque, Guy Laliberté, en cracheur de feu, ni ceux du clown Denis Lacombe en dresseur de chiens mécaniques.

On m'informe que le cracheur de feu était au programme du spectacle de samedi mais aucune nouvelle du dresseur de chiens.

deux heures d'enchantement.

Mais il n'y a pas que les Chinois qui soient impressionnants dans ce spectacle; il y a aussi Denis Lacombe présentant à nouveau son extraordinaire chef d'orchestre de même qu'un numéro de clown

mécanique dans lequel il parvient à faire rire avec le plus vieux gag du monde, celui des tartes à la crème, Ben Larouette, un clown-poète qui à lui seul incarne toute la beauté et la magie du cirque, les Cyclones, Luc Tremblay et André Saint-Jean, démontrant adresse et savoir-faire dans leurs numéros de jonglerie sur bicyclette. D'ailleurs tous les numéros de vélo qui font appel à plusieurs artistes et plus particulièrement celui faisant monter dix artistes sur la même bicy-

clette est très réussi. On trouve aussi cette année plus de jongleurs dans le spectacle, des jongleurs talentueux, des clowns très drôles dont un Chocolat irrésistible dans son numéro de cloches et des équilibristes dont l'art arrive à nous couper le souffle.

Pour le Cirque du soleil donc, une troisième édition très réussie qui fait la preuve irréfutable que cette troupe québécoise vient d'atteindre une jeune mais belle maturité et qu'elle sait se renouveler efficacement.

Une trame musicale qui colle au spectacle

une critique de Rachel LUSSIER

Ce ne sont ni de bons enchaînements ni d'excellentes pièces musicales qu'offrent au Cirque du soleil comme aux spectateurs René Dupéré et ses interprètes. C'est une véritable trame sonore. Rien n'est perdu. Pas de place pour le hasard.

Dupéré aurait lui-même été équilibriste, clown ou jongleur qu'il n'aurait pas mieux compris, qu'il n'aurait guère su traduire plus efficacement les émotions propres à chaque numéro. Et la connivence entre l'auteur et les musiciens est frappante. Audible.

Entraînant? Oui. Précis? Rien que ce qu'il faut pour garder la chaleur. Un démarrage un peu lourd, peut-être en raison du soir de première. Mais quelle suite!

Qui veut du neuf se leve. En voilà. Et de grande taille. Performance... Si ce mot, malheureusement trop caricaturé, avait encore un sens, l'oeuvre mériterait l'appellation. Une belle audace. Une modernité qui, en aucun temps, ne nous fait regretter la musique de cirque traditionnelle.

Pourtant le risque était grand, le défi de l'électronique mis au service des émotions était sérieux. Or, c'est à un jeu d'équilibristes remarquable que se livrent les musiciens. Constamment sur la corde raide. Même leurs silences sont parlants.

Musiques d'enchaînement? Réussies. Musiques de liaison? Efficaces. Musiques vedette? On en redemanderait. La formation musicale parvient à suivre pas à pas chaque artiste et... chaque spectateur. Présente avec une intensité digne de mention, l'équipe réussit le tour de force de ne pas déranger pour autant.

Tantôt drôle, en forme de clin d'oeil, tantôt attendrissante, aux allures de valse à trois temps, la musique créée par Dupéré ouvre de grandes portes. C'est du rock, c'est du jazz, c'est du progressif, c'est de la symphonie. Selon les secondes, selon les sensibilités propres à chaque instant. Des coloris quatre saisons sans allures de fouillis.

Toute en nuances, toute en courbes savantes sans être trop exigeante d'écoute, la trame offre une continuité qui permet au spectateur

une démarche globale dont il est tantôt conscient, tantôt victime heureuse! L'intégration prend ici tout son sens. Partenaires du jeu à part entière, les musiciens n'ont pas même besoin de participer à l'exercice théâtral. Leurs musiques suffisent.

Les numéros des bicyclettes, notamment, est fort bien soutenu. La complicité établie avec les clowns sert élégamment ces artistes. La densité dramatique que la formation réussit à créer pendant la prestation au trapèze, entre autres, double la qualité d'émotions. C'est juste. Jamais hors tons. Presque toujours comblant. A tel point que, malgré un caractère exotique que l'on comprend et respecte, la mélodie traditionnelle accompagnant les extraordinaires acrobates chinois fait figure de parent pauvre auprès des créations originales.

Non seulement la musique arrive à faire oublier les démontages, mais on parvient à donner à certains d'entre eux caractère de numéros. Les bruitages sont relativement peu nombreux mais, là encore, le ton est juste.

Certes, il y a place à pousser plus loin la versatilité. On pourra approfondir la recherche quant à la souplesse offerte par les instruments choisis. La sonorité peut gagner davantage en couleurs originales. Les effets symphoniques, encore un peu timides en 1986, souffriraient bien qu'on renchérisse d'audace.

Reste que l'avenue sur laquelle se sont engagés Dupéré et son équipe est de large impressionnante. La nouveauté n'est pas gratuite. On n'a pas fait du neuf pour changer. On a inventé du neuf qui respecte le magique. C'est bien rempli. Tout chaud. Tout rond. Une trame sonore qui nous donne, en elle-même, un long moment de cette magie que tous, petits et grands, vont chercher au cirque.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Un numéro spectaculaire cette année, celui des dix artistes sur la même bicyclette.

Car, dans un spectacle très généreusement renouvelé offert par une équipe d'artistes parmi lesquels on reconnaissait plusieurs visages connus et d'autres tout nouveaux, le Cirque du soleil a réussi à installer un moment magique, complètement hors du temps, pour le plus grand plaisir d'un auditoire chaleureux et démonstratif.

La féerie était au rendez-vous sous le grand chapiteau, une féerie reposant d'abord sur la performance d'artistes talentueux mais aussi sur une technique extraordinaire jouant habilement des effets d'éclairage, de fumée, d'accessoires variés.

Cependant, pour nous consoler, des numéros dont il faut souligner la qualité extraordinaire comme celui des trois acrobates chinois, attendu avec impatience et démonstration véritable de tout l'art chinois pour la technique de cirque; un numéro à couper le souffle qui conclut efficacement plus de

Et s'il me laisse quelque regret, c'est d'abord en raison de l'absence de Gilles Sainte-Croix, cet échassier superbe qui avait présenté l'an dernier un saut périlleux unique de même que son numéro de singes si impressionnant. Mais il faudra se faire à l'idée puisque, semble-t-il, un incident survenu en cours de tournée 1985 l'a amené à réorienter sa carrière. Et, malgré l'effort valable d'insérer à nouveau les singes dans une très courte apparition, la tentative n'avait absolument rien à voir avec la performance de la dernière tournée.

Regrets aussi de n'avoir pu, tel que promis, apprécier les talents du directeur général du

senté cette année par le Cirque du soleil à su se renouveler par rapport à celui mis en scène l'an dernier.

Car, dans un spectacle très généreusement renouvelé offert par une équipe d'artistes parmi lesquels on reconnaissait plusieurs visages connus et d'autres tout nouveaux, le Cirque du soleil a réussi à installer un moment magique, complètement hors du temps, pour le plus grand plaisir d'un auditoire chaleureux et démonstratif.

A l'horaire de Câble 11

Mardi, 20 mai

CANAL COMMUNAUTAIRE SHERBROOKE

- 14H15: Télé-Conferéncia (Association de la Fibrose kystique)
- 14H35: Télé-Conferéncia (Comité culturel de la Ville de Sherbrooke)
- 15H05: Télé-Conferéncia (Atelier de Poly-Teck)
- 15H35: Télé-Conferéncia (Comité d'embellissement de Rock Forest)
- 16H00: Télé-Conferéncia (Baseball Québec-Estrie)
- 16H25: Télé-Conferéncia (Les Cantonniers)
- 16H47: Télé-Conferéncia (Cap-Espoir)
- 17H00: Poils et Plumes (Chronique sur les animaux)
- 17H30: Echos de l'au-delà (Esotérisme avec Rafaël Payeur)
- 18H00: Sport actuel (Actualités sportives locales)
- 18H30: La Santé d'abord (Divers sujets abordés par le docteur Comeau et ses invités)
- 19H00: Protection-Auto Plus (Information sur l'auto...)
- 19H30: Pour vous avec vous (Informations municipales)
- 20H00: Première page (Affaires publiques et communautaires)
- 21H00: Township's Magazine (Actualités diverses)
- 22H00: Reflets d'art (Entrevue avec des artistes de tous les domaines)
- 22H30: Télé-Conferéncia (Club Ti-Roc Lamontagne Escalade)
- 23H00: Télé-Conferéncia (Lancement de la Semaine nationale du textile)

LA MAISON DU CINÉMA

20 AU 22 MAI

- 7h00 LE 4e POUVOIR (G)
- 7h15 LES ANNEES DECLIC (G)
- 9h15 A DOUBLE TRANCHANT (18 ans)
- 9h30 UNE FEMME EN AFRIQUE

GAGNANT de 7 OSCARS

SOUVENIRS D'AFRIQUE

version française de OUT OF AFRICA

cinéma de paris

MERCREDI SPECIAL \$2.50

562-3969 - 2 FILMS - G

BELVEDERE 1

ACADEMIE DE POLICE 3 9H35

LA CIBLE: V.F. "Target" 7H30

BELVEDERE 2

562-3969 - 2 FILMS - 18 ANS

CHARLES BRONSON

JUSTICIER DE N.Y. 9H20

"MANOIR DE L'HORREUR" 7H30

VERONIQUE BELIVEAU

23-24 MAI 20h30

Billets en vente au Café aux livres, 56 Alexandre, Sherbrooke. Rest. Les 3 Marmites, Magog, et Au Vieux Clocher.

Réervations: 847-0470

Au Vieux Clocher de Magog

Aussi:

PAUL PICHE

30-31 MAI 20h30

Mardi Toujours \$2.50 Ciné

CINÉMAS CARREFOUR DE L'ESTRIE

3050, boul. Portland, Sherbrooke.

565-0366

le 3 juin recensement

La comédie sans freins

À L'ATTAQUE... PLEIN GAZ

Cinéma 1 7.30 - 9.40

Guess who's going to be the life of the party? 14 ans

APRIL FOOL'S DAY

...A cut above the rest.

Cinéma 2 7.15 - 9.00

"Two Hours of Intense Emotions" Peter Travers People Magazine

UP THERE WITH THE BEST OF THE BEST.

DOLBY STEREO

Aucun laisser-passer

TOM CRUISE

TOP GUN

Cinéma 3 7.00 - 9.15

Mardi Toujours \$2.50 Ciné

Construction: pas de grève illimitée avant juin

par la Presse CANADIENNE
QUEBEC (PC) — La coalition FTQ-Conseil provincial des métiers de la construction n'a pas l'intention de déclencher une grève générale illimitée avant le début du mois de juin, a révélé hier une source proche du comité de stratégie de la coalition.

« Les moyens de pression que nous utilisons sont efficaces et les entrepreneurs qui doivent livrer des condominiums avant le 1er juillet ont commencé à crier », a indiqué cette source.

C'était le calme plat, hier, sur les chantiers du Québec. Le 19 mai n'est pas une journée fériée dans la construction, mais pour une fois les travailleurs qui y oeuvrent ont pu bénéficier d'une journée de repos, puisqu'une journée de grève avait été décrétée.

La CSN, qui est en faveur d'une

grève générale illimitée et immédiate, avait recommandé à ses membres de respecter les piquets de grève érigés par les membres de la FTQ et du Conseil provincial.

En fait, des piquets de grève, il n'y en avait pas, hier. Les travailleurs de la construction, qu'ils soient de la FTQ, de la CSN, du conseil provincial ou d'une autre organisation, ne se sont tout simplement pas présentés au travail pour la quatrième fois depuis le 1er mai.

La police n'a rapporté aucun in-

cident majeur, hier, sur les chantiers. Selon les organisateurs de la coalition, la grève générale de 24 heures a été suivie à plus de 95 pour cent par les syndiqués.

Mais à la CSN, on pense que ces arrêts de travail sporadiques n'ont pas l'effet escompté. Selon un porte-parole de la CSN à Québec, les entrepreneurs réussissent tout de même à suivre leurs échéanciers puisqu'on demande aux travailleurs d'exécuter le travail de cinq jours en quatre jours. Certains entrepreneurs acceptent de payer du temps supplémentaire les fins de semaine pour combler les retards.

L'assemblée spéciale des représentants des quelque 15,000 entrepreneurs membres de l'Association des entrepreneurs en construction

du Québec, qui aura lieu le 28 mai, à Montréal, apparaît de plus en plus comme étant le moment qui

déterminera l'avenir de ce conflit. Entre-temps, le conciliateur Raymond Leboeuf doit poursuivre ses

efforts cette semaine pour amener les représentants des deux parties à la table de négociation.

Feux de forêt: la pluie au secours des pompiers

par la Presse CANADIENNE
Après quatre jours de lutte ardue contre les feux de forêt, les pompiers ont reçu l'aide inespérée des averses, lundi, autant à Terre-Neuve qu'au Nouveau-Brunswick.

De plus, même si la météo ne prévoyait que des pluies dispersées à Terre-Neuve au cours des prochains jours, elle promettait 25 millimètres de pluies au Nouveau-Brunswick aujourd'hui et mercredi.

Des milliers de personnes ont été évacuées de leurs maisons depuis jeudi dernier. Mais lundi, tous les ordres d'évacuation ont été levés et le retour s'est effectué.

Au cours de ces quelques jours, les incendies ont détruit 60,000 hectares de forêt au Nouveau-Brunswick et 81,000 hectares à Terre-Neuve.

Il n'y a cependant eu personne de blessé et seulement une douzaine de maisons ont été brûlées.

Le sergent Roger Tinkham, de la GRC, a toutefois précisé qu'il avait survolé le territoire en avion et que la situation semblait s'être « réellement améliorée ».

Samedi soir, on a ordonné à 700 habitants de Brown's Arm et de Porterville, à Terre-Neuve, d'évacuer leurs maisons, mais l'ordre a été levé lundi, comme ailleurs dans la province.

A Brown's Arm, les flammes ont approché à quelques mètres seulement de plusieurs maisons.

Au Nouveau-Brunswick, il ne restait plus qu'un seul incendie hors de contrôle lundi, dans la région de Tracadie.

« Il semble que la crise soit presque terminée », a commenté M. Normand Léger, de l'Organisation des mesures d'urgence de Fredericton. Nous avons même envoyé quelques pompiers à la maison pour qu'ils se reposent ».

1,500 pompiers

Dans les deux provinces, quelque 1,500 pompiers ont combattu les flammes à un certain moment. Ces pompiers comprennent des employés du gouvernement, des militaires et des volontaires.

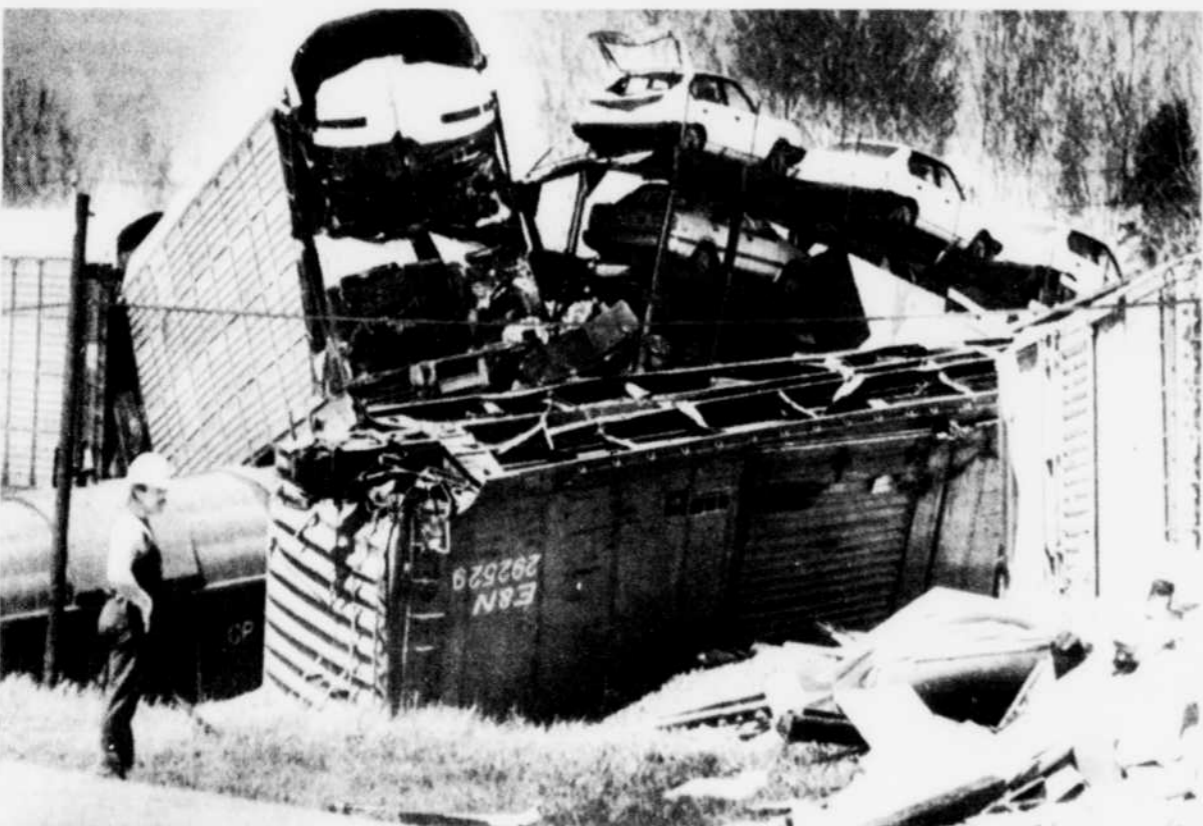
Des avions-citernes et des hélicoptères ont été envoyés d'autres provinces, dont le Québec, pour lutter plus efficacement contre les incendies.

Dans la région de Tracadie, les flammes ont détruit environ 40,000 hectares d'épinettes, qui étaient finalement arrivées cette année à maturité après un incendie remontant à 1935.

Un des feux de forêt, qui a obligé 1,000 habitants de Upper Gagetown et Burton, au Nouveau-Brunswick, à évacuer leurs maisons, a été causé par des manoeuvres de l'artillerie à la base militaire de Gagetown. Une enquête a été ordonnée à ce sujet par le ministre de la Défense, M. Erik Nielsen.

Hors de contrôle

Sept incendies n'en demeuraient pas moins hors de contrôle à Terre-Neuve lundi, notamment dans la région de Grand Falls.



Déraillement de 23 wagons

Un travailleur de CP Rail examine les dommages causés par le déraillement d'un train de marchandises à 135 kilomètres au nord-ouest

de Thunder Bay, en Ontario. 23 wagons, dont trois transportaient des voitures, ont quitté la voie. Personne n'a été blessé.

(Laserphoto PC)

Le Parti Rhinocéros n'est pas disparu

MONTREAL (PC) — Quoiqu'on en pense, le Parti Rhinocéros n'est pas mort.

La dissolution du parti, à la mort de son fondateur, le Dr Jacques Ferron, en avril 1985, n'était qu'une blague, que tout le monde a cru, sauf le directeur général des élections qui, d'Ottawa, a pris la peine d'appeler l'agent officiel du parti, M. Charles McKenzie, pour apprendre de sa bouche que le Rhinocéros avait tout simplement décidé d'une période d'hibernation, a appris le quotidien Le Devoir.

Et voilà qu'avec le printemps, un ex-porte-étendard du parti, M. Laurent Alié "Ali-Baba", candidat dans Westmount-Saint-Henri en 1984, se met en tête de réveiller la bête qui sommeille, mais sans consulter les "autorités" du parti, MM. François "Yo" Gourd et Dominique Langevin.

C'est dans la très exotique ville de Kapuskasing qu'Ali-Baba veut sonner la trompette qui réveillera le rhinocéros, en sonnant en même temps les cloches à ceux qui se rebiffent là-bas contre le fait francophone.

En apprenant ce projet, M. Charles Mackenzie s'étonne de ne pas avoir été consulté. De notre côté, dit-il, nous n'avons pris aucune décision, et si une décision est prise à ce sujet, elle le sera à l'automne.

Septembre, par exemple, pourrait être propice à un congrès de leadership. Une campagne électorale fédérale pourrait bien être déclenchée bientôt, avec les scandales qui ébranlent le Parti conservateur.

« Personne ne nous a compris quand nous avons annoncé que le parti était enterré avec Jacques Ferron. La conférence de presse que nous avions convoquée à cette époque l'avait été pour faire plaisir aux journalistes du Canada anglais, qui nous réclamaient une dernière blague à la mort du fondateur du parti », déclare Ali Baba.

Derrière ses lunettes rondes, il veut ressusciter le Parti Rhinocéros, parce qu'il dit, avec Bourassa et Mulroney, « c'est la farce politique totale, le retour au patronage, l'abolition des programmes sociaux qui avaient de la valeur, le retour d'un courant humaniste rétrograde en éducation ».

Sans la soupape qu'offre le Parti Rhinocéros aux électeurs, il craint que « le vent de droite » n'amène avec lui des événements violents, voire sanglants.

Le Parti Rhinocéros, poursuit-il, reste un parti qui va inciter les gens à réfléchir en ridiculisant la situation politique. Quand il se sera secoué de ses cendres, le Parti Rhinocéros modèlera plus ses critiques sur la Commedia dell'arte, cherchera plus à s'apparenter aux contes de Canterbury, au Décaméron, qu'au vaudeville auquel on a associé les loufoques candidats de ce parti aux récentes élections.

Pour lui, il s'agit d'un retour au Parti Rhinocéros tel que le concevait Jacques Ferron. Les prochains candidats Rhinocéros devront, selon lui, être « ubuesques, ioniques ».

Encore à l'ébauche, le programme d'Ali Baba propose l'annexion des États-Unis au Canada, pour que le libre-échange s'établisse sur des bases canadiennes et provinciales, et aussi l'annexion de l'URSS au Canada, pour améliorer les relations Nord-Sud.

Fort de ces promesses, avec l'appui officieux des Verts d'Allemagne et l'éventuel appui du gouvernement de l'Islande, Ali-Baba est certain de ne pas être élu. Il pourra alors consacrer tout son temps à un autre de ses projets, le métissage du rhinocéros avec le caribou.

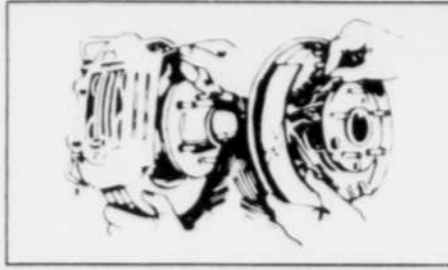
Compensations exigées

WINNIPEG (PC) — C'est 25,000 \$ de compensation chacun que devraient recevoir les Canadiens d'origine japonaise qui ont été injustement placés dans des camps de détention durant la Deuxième Guerre mondiale.

Telle est la conclusion à laquelle est parvenue l'Association nationale des Nippo-Canadiens réunie en congrès en fin de semaine, a fait savoir le président de cette association, M. Art Miki.

Il y a probablement près de 10,000 de ces anciens prisonniers de guerre qui sont encore vivants. Est-ce qu'ils tenteront tous de faire valoir leurs droits? Chacun devra faire un effort, a noté M. Miki, au cours d'une conférence de presse.

ENTRETIEN DES FREINS À DISQUE À L'AVANT 8995 \$

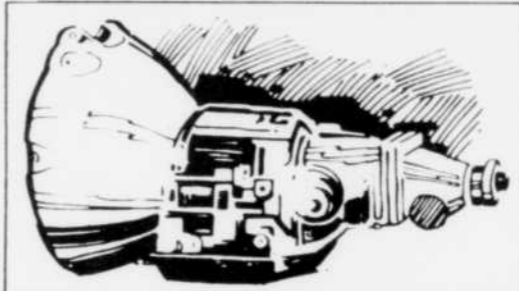


Pour la plupart des voitures et des camions légers. Pose de plaquettes neuves à l'avant, regarnissage des roulements de moyeux et réfection de la surface des disques. Inspection des éléments du système de freinage dont les étriers, les câbles d'acier, les boyaux d'accouplement et le maître cylindre. Les prix peuvent varier pour certains véhicules à traction avant. Frais supplémentaires de 20 \$ pour des plaquettes métalliques.

• L'offre prend fin le 31 mai 1986.

LES CONCESSIONNAIRES FORD ET MERCURY PROPOSENT DES PIÈCES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE ET UN SERVICE HORS-PAIR À DES PRIX TRÈS CONCURRENTIELS.

MISE AU POINT DE LA BOÎTE AUTOMATIQUE 6995 \$



Ajustement des courroies et de la tringlerie, nettoyage du filtre et de la prise d'air, pose d'un joint de carter neuf, vidange du carter et remplissage avec du liquide pour boîte automatique Motorcraft.

• L'offre prend fin le 31 mai 1986.

LA QUALITÉ PASSE AVANT TOUT

AUX VENTES, À L'ENTRETIEN ET AUX PIÈCES.

SONGEZ À FORD D'ABORD

Pour obtenir des pièces Motorcraft de haute qualité à des prix intéressants, adressez-vous dès aujourd'hui à un concessionnaire Ford ou Mercury participant.



Le Voiturier de l'Estrie Inc.
 735, rue King est
 Sherbrooke 569-5981

Automobiles Val Estrie Inc.
 4141, rue King ouest
 Sherbrooke 563-4466

Principales cartes de crédit acceptées

GRANDE VENTE SURPLUS D'INVENTAIRE

Tout doit être vendu à très bas prix

commençant le 13 mai 1986

- ✓ Matériaux seconds de construction
- ✓ Veneer
- ✓ Soliveaux (2 x 8 - 2 x 6 - 2 x 4 - 2 x 3)
- ✓ Planches de toutes épaisseurs, forences
- ✓ Planchers de bois franc
- ✓ Beam d'acier, trusses, fer angle
- ✓ Tuyaux de grosseurs assorties
- ✓ Portes et fenêtres
- ✓ Escaliers
- ✓ Trusses de bois
- ✓ Comptoirs et armoires
- ✓ Laine minérale
- ✓ Tuiles de vingle amiante
- ✓ Matériaux électriques (fluorescents, entrées électriques, chauffe-eau, etc...)
- ✓ Matériaux de plomberie (douches, toilettes, etc...)
- ✓ Pierres et briques pour foyers intérieur ou extérieur
- ✓ Blocs de béton
- ✓ Tôle galvanisée ou pré-peinte
- ✓ Réservoirs à l'huile toutes grosseurs
- ✓ Fournaies
- ✓ Ventilateurs de toutes sortes
- ✓ Pompes
- ✓ Moteurs électriques
- ✓ Ascenseur
- ✓ Air climatisé
- ✓ Tapis
- ✓ Portes de garage
- ✓ Cheminées préfabriquées

L'ENDROIT:

Démolition A.J.H. Inc.

241, boul. Labbé nord, Victoriaville, Qué. (Parc industriel près d'Okeefe)
 Tél.: 819-758-6777

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
 Samedi de 8 h 00 à 15 h 00

Tél. (soir) Léo Nolet: 819-357-2008

François Hilaire Angers: 819-758-3879

Environ 400 blessés

Manifs antinucléaires violentes en RFA

WACKERSDORF, RFA (AFP) — Cent quatre-vingt-deux policiers et plus de 200 manifestants ont été blessés ce week-end lors des manifestations antinucléaires parmi les plus violentes de l'histoire de la RFA devant le site de la future usine de retraitement de combustibles irradiés de Wackersdorf (sud de la RFA), selon un nouveau bilan communiqué par la police ouest-allemande, hier soir.

Vingt-sept des 182 policiers blessés ont dû être transportés à l'hôpital, ainsi que neuf manifestants, a précisé la police.

Les heurts entre les forces de sécurité et près d'un millier de cas-

seurs, qui avaient atteint leur paroxysme, dimanche après-midi et dans la nuit de dimanche à hier, avaient repris, hier après midi, après 10 heures de trêve, pour diminuer d'intensité en fin de soirée.

La police craignait cependant que ceux-ci ne reprennent dans le courant de la nuit.

Hier après-midi, environ 200 manifestants, pour la plupart masqués, se sont attaqués à un poste de contrôle volant de la police et ont mis le feu à un véhicule de transport et à une voiture de patrouille. Comme la veille et pendant la nuit de dimanche à lundi, ils ont également de nouveau bombardé les policiers gardant les grilles métalliques entourant le site, à l'aide de

billes de plomb, de pierres et de fusées d'artifice. Les policiers ont riposté à l'aide de canons à eau à laquelle ils avaient mélangé des gaz irritants.

La police avait tout d'abord indiqué, hier après-midi, qu'elle n'avait pas fait, contrairement à ce

que prétendaient les écologistes, usage de ce gaz extrêmement dangereux. Elle a cependant reconnu, hier soir, qu'elle s'était finalement décidée à l'employer après avoir longtemps hésité.

Hier soir, les policiers ont lancé des grenades de gaz irritants sur

les manifestants depuis des hélicoptères. Selon un porte-parole du Bureau des Opposants à la construction de Wackersdorf, les policiers ont lancé sans discernement plusieurs centaines de ces grenades à gaz sur la foule. Des réactions de panique ont alors eu lieu, des enfants se jetant en hurlant sur le sol.

Tchernobyl: de 50,000 à 100,000 personnes affectées à long terme

MOSCOU (AP) — L'accident de Tchernobyl n'a pas fini de faire parler de lui: de 50,000 à 100,000 personnes pourraient être affectées

à long terme par les radiations émises après l'accident, selon le Dr Robert Gale, spécialiste américain des greffes de moelle osseuse. Mais

le gouvernement soviétique, de son côté, n'a pas l'intention de modifier son programme nucléaire.

Le Dr Gale base sa large estimation en particulier sur les données recueillies après les bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, qui mirent fin à la Deuxième guerre mondiale.

Sur 300 personnes considérées comme substantiellement irradiées, 35 ont été jugées fortement irradiées, a-t-il ajouté. Onze personnes (en plus des deux techniciens tués par l'explosion au moment de l'accident) sont mortes à l'hôpital des suites des radiations.

204 personnes à la centrale

MOSCOU (AFP) — Au total, 204 personnes travaillaient à la centrale nucléaire de Tchernobyl au moment de la catastrophe et ont toutes été irradiées, indiquait hier l'hebdomadaire Les Nouvelles de Moscou.

Ce chiffre correspond à celui fourni le 6 mai par de hauts responsables soviétiques qui, dans une conférence de presse, avaient confirmé le premier bilan officiel de deux morts et précisé que 204 personnes avaient été hospitalisées, dont 18 dans un état grave.

Depuis lors, le nombre des personnes officiellement hospitalisées a cependant augmenté de près de 50 pour cent. Le Dr Robert Gale, médecin américain spécialiste des greffes de moelle osseuse, qui a soigné des blessés à Moscou, a en effet indiqué, vendredi dernier, que l'accident avait fait jusqu'à 13 morts au total et 299 blessés.

Bonn dénonce Moscou

Bonn a dénoncé hier les déclarations infâmes de Moscou entourant son refus d'indemniser la RFA des dégâts

subis par ses agriculteurs notamment après l'accident dans la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Le porte-parole du gouvernement, M. Friedhelm Ost, a dénoncé dans un communiqué les déclarations infâmes faites par Moscou dans le but de se dégager de sa responsabilité dans les dégâts subis au-delà de ses frontières après cet accident nucléaire.

Le porte-parole a également rejeté les accusations de revanchisme lancées par Moscou en raison de la participation du chancelier Kohl à une réunion d'Allemands des Sudètes, dimanche à Munich (sud). M. Ost a conclu que ces manœuvres et fausses interprétations renforçaient la méfiance à l'égard de la sincérité de la politique soviétique et ne servaient pas la volonté exprimée par M. Gorbatchev de parvenir à une meilleure coopération.

L'agence TASS avait écrit, dimanche, à l'issue de l'allocution prononcée par le chancelier devant les Allemands des Sudètes (expulsés de Tchécoslovaquie en RFA après

guerre), dans laquelle il regrettait le silence de M. Gorbatchev sur la question des indemnités, que le chancelier utilisait l'accident pour rechercher sans aucun fondement des 'compensations aux dommages matériels' que la RFA a prétendument subis.

Bonn a manifestement oublié la dette impayée au peuple soviétique pour les malheurs (...) que le fascisme allemand a causés à l'URSS, poursuivait l'agence officielle soviétique.

Elle estimait que M. Kohl, premier chancelier de RFA à assister à une réunion des Sudètes, qualifiés par TASS de suppôts de l'hitlérisme, avait ainsi donné un encouragement direct aux tendances revanchistes.

MARTINEAU ABATTAGE D'ARBRES
 • Arrosage d'arbres contre insectes et maladies
 • Désouchage mécanisé
565-0303
8185



La police ouest-allemande a utilisé des boucliers de plastique pour se protéger des projectiles lancés par les manifestants.

AUBAINES EATON CANADA

1/3 DE RABAIS!

CHEMISES HABILLÉES A MANCHES COURTES DE CONFECTION RENOMMÉE! A UN TEL PRIX, ACHETEZ-EN PLUSIEURS!

Prix courant Eaton 27.00

17⁹⁹

Juste à temps pour la fête des Pères, ces chemises habillées à manches courtes, d'un manufacturier renommé, arborent chez Eaton les couleurs de l'été. Voyez leurs caractéristiques et jugez vous-même de leur qualité.

- Mélange de coton et polyester frais et confortable, d'entretien facile.
 - Coupe droite procurant aisance dans les mouvements.
 - Col fusionné standard.
 - Encolure: 15 à 17 1/2.
 - Boutonnage à 7 boutons.
 - Blanc, bleu, jaune, corail, rose et vert menthe.
- (Choix incomplet de tailles et couleurs dans certains de nos magasins).

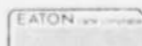
Venez ou téléphonez: 563-9555



Participez au concours de la fête des Pères!

A gagner! Une Ford Taurus GL ou une Mercury Sable GS flamboyante neuve. Il y a aussi la possibilité de gagner: 1000.00 en chèques-cadeaux Eaton, parfaits pour regarder sa garde-robe estivale, ou 800.00 en chèques de voyage American Express! Tous ces prix sont gracieusement de Ford, American Express et Eaton! Pour plus de détails et la fiche d'inscription, consultez le cahier "Papa" de chez Eaton! Bonne chance!

563-9555



103 954 81
 Numéro 1-800-368-3686

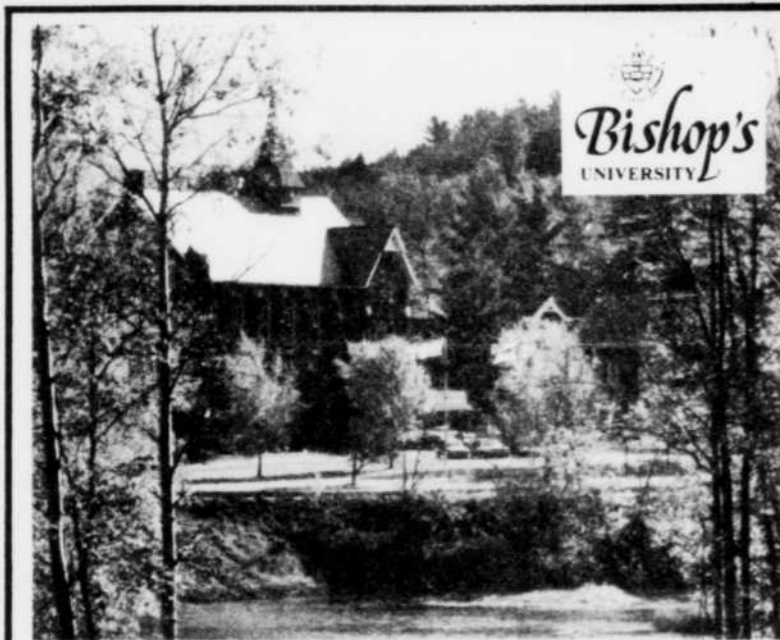
Credit accepte avec la carte Eaton



Les cartes American Express, Visa, et MasterCard sont acceptées pour les achats en personne

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX



Bishop's UNIVERSITY

ANGLAIS

langue seconde

SEMAINE INTENSIVE

20-26 juillet

• IMMERSION TOTALE DANS LA LANGUE ANGLAISE

- Programme accéléré: 6 heures de cours par jour
- Méthode communicative axée sur la conversation
- Professeurs chevronnés anglophones

ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

- soirée d'accueil, vin et fromage
- excursions au théâtre et films anglais
- rencontres / échanges avec étudiants anglophones
- banquet de clôture et danse

Résidence et repas sur le campus de l'Université.

Coût: 350\$ (tout inclus)

Pour plus de renseignements: Bureau de l'éducation permanente



Bishop's UNIVERSITY

(819) 569-9551, ext. 222 ou 569-7878

LENOXVILLE, QUE., J1M 1Z7